

CHARTRE DE SPONSORING

CRITÈRES DE SÉLECTION

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions répondre favorablement à votre demande de sponsoring, nous vous remercions de bien vouloir vérifier que votre demande répond bien aux critères suivants et de prendre note de nos différentes conditions :

- La demande de sponsoring doit être remise dans un délai **minimum d'un mois avant la date de l'événement** afin d'être traitée dans les meilleures conditions.
- Le demandeur (société/organisation/association/comité) doit être client chez Buchard Voyages et avoir voyagé avec notre société l'année précédant la demande de financement ou avoir réservé un voyage pour l'année en cours. Le fait qu'un de vos proches ait voyagé à bord de nos cars (famille/amis/collègues etc...) ne donnera pas d'avantage à votre demande.
- La demande de soutien doit être faite via notre formulaire en ligne (<https://www.buchard.ch/sponsoring>) et être accompagnée d'un dossier de sponsoring complet ou à minima d'une lettre de motivation.
- Le dossier de sponsoring ou lettre de motivation doit comporter obligatoirement :
 - o Présentation de l'entreprise/association/comité
 - o Présentation, dates et audience de l'évènement
 - o Proposition de soutien et contrepartie/visibilité offerte
 - o Contact de l'organisation
- Les dossiers concernant des événements à l'étranger ne seront pas retenus.
- Les demandes de cash ne seront pas considérées.
- Buchard Voyages participe exclusivement sous forme d'apports en nature :
 - o Bons Europa-Park
 - o Bons de voyages
 - o Note de crédit sur un prochain transport
- Les demandes de sponsoring reçues par voie postale seront traitées uniquement si elles répondent aux critères de la présente charte.
- Nous nous réservons le droit de refuser tout dossier en raison de nos objectifs commerciaux, nos budgets et nos priorités en matière de marketing, malgré le fait que tous les critères soient remplis.

Cordialement,

La Direction

Buchard Voyages